

Pérignat-ès-Allier

Avril 2020 • Feuille municipal d'information

www.perignat-es-allier.fr

Point d'information sur l'actualité municipale et la vie du village

En raison des décisions prises par le gouvernement suite à l'épidémie de COVID-19, nous avons décidé de fermer l'accueil au public de la mairie et de la poste dès le lendemain des élections, et de mettre en place un plan de continuité de l'activité (PCA). Les services administratifs sont en télétravail, les agents du service enfance-jeunesse sont en « autorisation d'absence », et les services techniques ont été affectés à des tâches prioritaires, ramassage des poubelles, suivi et entretien des bâtiments communaux et des espaces publics.

Comme indiqué sur la page Facebook et le site internet de la mairie, ainsi que dans la Montagne et dans la communication diffusée dans les boîtes aux lettres en début de confinement (les personnes qui ont distribué avaient une autorisation pour mission d'intérêt général), un numéro d'urgence a été mis en place, le **07.54.17.18.92**.

Peu d'appels ont été adressés. Cependant, quelques-uns ont été reçus concernant les services de la Poste. Les demandes portent sur

des envois que les personnes doivent faire en recommandé, pour acheter des timbres ou envoyer des colis. Même si des demandes de ce type étaient peu nombreuses, dans un premier temps il nous est apparu opportun d'ouvrir la Poste sur une ou deux matinées, ou un après-midi par semaine afin d'assurer un service minimum, tout en respectant les règles élémentaires d'hygiène afin de protéger les agents et les usagers.

Mais après discussion avec la factrice, celle-ci nous a informés qu'elle est en mesure d'assurer quasiment toutes les missions courantes que la Poste propose habituellement tels que la vente de timbres et l'envoi de recommandés. Il vous suffit de mettre un message sur votre boîte à lettres en lui indiquant que vous souhaitez qu'elle vous contacte lors de son passage. En respectant les distances d'hygiène, elle verra ensuite avec vous de vive voix pour prendre votre commande et établir un protocole respectant les mesures de protection en vigueur.

Côté écoles

À l'école, nous avons accueilli quelques enfants des personnels soignants de la commune au début du confinement, mais ils ont été répartis ensuite sur d'autres écoles, notamment à l'école Léon Dhermain de Cournon d'Auvergne. Isabelle Malmezat (directrice de l'école de Pérignat), Thierry Darfeuille (directeur de l'école de Saint-Bonnet), et l'inspectrice de circonscription nous ont confirmé que l'organisation mise en place était opérationnelle et fonctionnait.

Le dispositif particulier de garde des enfants de 3 à 16 ans dans les écoles a été élargi aux personnels participant aux forces de sécurité intérieure : gendarmes, policiers, sapeurs-pompiers professionnels, personnels de préfecture indispensables à la gestion de la crise.

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre Isabelle Malmezat à l'adresse mail : 0630604p@ac-clermont.fr

Au début de la mise en place du dispositif, des ordinateurs portables de l'école ont été attribués à des familles du RPI qui n'en disposaient pas. Les transmissions de télétravail par les enseignants fonctionnent correctement dans l'ensemble. Les enseignants insistent tous sur le fait d'essayer de réaliser ces travaux avec les enfants dans une atmosphère la plus apaisée possible sans mettre de pression ni sur les parents ni sur les enfants.

Nous avons mis également en contact des soignants qui avaient des problèmes de garde avec des assistantes maternelles de la commune. Ils sont désormais résolus.

Côté anciens, MARPA et foyer occupationnel

• Concernant les contacts pris avec les personnes éventuellement isolées et qui demanderaient à être contactées, Solange Mosnier, élue en charge des affaires sociales en a fait un recensement via les listes du CCAS et la distribution des colis de Noël. Elle a ensuite organisé un petit réseau avec les membres du CCAS, notamment ceux qui avaient distribué les colis, pour que les personnes soient appelées. Finalement, et fort heureusement, il y a peu de personnes réellement isolées. Les cercles familiaux ou de voisins se sont mis rapidement en place. Vous avez probablement pu le constater autour de vous. Ceci étant, au-delà des strictes questions de courses alimentaires ou de médicaments, prendre des nouvelles des gens dont nous savons qu'ils sont seuls permet de rompre l'isolement et d'entretenir un lien avec eux.

• **À la MARPA**, Sonia Gadrat, la directrice, avait depuis longtemps mis en place des protocoles d'hygiène qui trouvent leur pleine justification aujourd'hui. Les personnels sont équipés de masques et de gants, les entrées et sorties sont limitées à certains personnels soignants qui suivent les mêmes règles. Depuis le samedi 28 mars, les règles de confinement ont été renforcées et les résidents restent désormais en permanence dans leurs chambres. Les contacts sont limités au strict minimum, mais parallèlement, une animation persiste notamment via un système de tablettes numériques dont la MARPA est équipée. Cela permet d'atténuer les effets de ce confinement en assurant un lien permanent avec eux.



Préparation du service des repas à la MARPA

• Nous avons contacté la direction du **foyer occupationnel** qui nous a indiqué ne pas avoir de problèmes majeurs malgré un effectif en personnel assez tendu du fait de la crise et de ses répercussions sur l'organisation personnelle de chacun. Malgré tout, la situation anxieuse du moment et l'importance qu'elle peut prendre, en fonction des résidents et de leurs capacités individuelles à y faire face, demande une attention encore plus particulière.

Côté Commerces - Alimentation

• Nous avons pris contact avec le directeur d'**Intermarché** dès le début du confinement pour diffuser, en accord avec lui, un communiqué précisant les modalités du dispositif qu'il a mis en place. Dans cette période difficile, il nous a indiqué qu'il avait dû embaucher du personnel supplémentaire mais qu'il disposait d'une équipe très investie dans le fonctionnement du magasin malgré les conditions de travail exigeantes que génère la crise sanitaire.

Horaires Intermarché : du Lundi au Samedi de 9h à 19h15, le Dimanche de 9h à 12h15

• **Les deux boulangeries** de la commune ont également mis en place des dispositifs particuliers. Il est recommandé de commander son pain à l'avance et de payer ses achats avec une carte bancaire.

Horaires boulangerie Goujon : lundi, mardi, jeudi, vendredi : 6h30-13h ; samedi, dimanche : 7h-12h30

Horaires boulangerie Guiance : lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi, dimanche : 6h30-13h30 & 16h-18h30

• **La Chèvrerie des Oliviers** (Lignat) a mis en place, avec la boulangerie Goujon, un système de paniers solidaires de produits du terroir, livrés les vendredis. Trois types de paniers sont proposés : panier complet avec pain, viande, fromages et légumes de saison,

panier fromages + légumes, panier fromages + viandes.
Contact : 07.69.57.54.28 ou domainedesoliviers63.fr

• « **Au Burger** » poursuit la vente de burgers à emporter.

Horaires « Au burger » : tous les jours de 11h30 à 13h30 & de 18h à 21h. Fermé le lundi soir et le jeudi.

Les commerces de plein vent sont maintenus :

• **Bruno Durif** (« la boîte à nœuds ») vend à la ferme (route de saint-Bonnet - chemin romain) **le mercredi et le vendredi de 14h00 à 19h00**. Il faut passer commande au 06.06.45.84.46.

• **La vente de poulets cuits** le **dimanche matin** est également maintenue.

• **M. Mialon**, producteur à Moissat, continue la vente de ses asperges au rond-point **les mercredis, vendredis et samedis de 16h00 à 19h30**.

• **A l'Ecopôle, Guillaume et Manon** continuent la vente de leurs légumes (productions assez restreintes en cette saison) sur leur réseau de clients.

• Après avoir suspendu son activité pour des questions d'autorisations dans certaines communes, **M. Fauchery**, fruits et légumes, reprend son activité **le Samedi matin**, dès le 11 Avril.

Côté Ecopôle et environnement

Au sujet de l'Ecopôle, un arrêté préfectoral qui interdit le stationnement à proximité des plans d'eau, a été affiché sur les cinq panneaux du site.

Nous rappelons également que le **brûlage des déchets est interdit par arrêté municipal**. Profitez de cette période de confinement pour modifier vos habitudes. N'amenez plus vos **résidus de tonte** en déchèterie. Ils peuvent être compostés, comme la quasi-totalité de vos déchets organiques (à l'exception de la viande). Un petit espace suffit à les recueillir même sans composteur. Retournés

régulièrement, ils diminueront de volume très rapidement et au bout de six mois, vous pourrez utiliser le compost obtenu pour amender vos parterres de fleurs ou votre potager.

Pour les **tailles de haies ou de végétaux** plus ligneux, on ne peut que les stocker en attendant la levée du confinement. Vous pourrez ensuite les amener sur la zone de collecte de l'Ecopôle. Enfin, merci d'intervenir avec des outils bruyants à des horaires qui respectent le voisinage : dans cette période où certaines personnes, notamment les soignants, sont très sollicités, il est important de leur permettre de se reposer dans le calme.

A Pérignat, et autour de nous

Concernant la gestion municipale, nous n'avons pas d'informations sur la date à laquelle les élus pourront être réunis pour installer le nouveau conseil municipal et élire le nouvel exécutif. En attendant, c'est le bureau du précédent mandat qui est opérationnel. Dans une parution du journal officiel du 24 mars il est indiqué : « ...Les élus dont l'élection est acquise ne verront pas leur mandat électif remis en cause mais la loi prévoit que la prise d'effet de ces mandats sera reportée. Les mandats de 2014 sont prorogés en conséquence... ». Dans la mesure où l'activité municipale habituelle est réduite, le maire et les adjoints gèrent donc les affaires courantes.

Globalement, sur la vie du village, nous n'avons pas d'échos de cas avérés d'infection. Les premiers jours de confinement ont été un peu indisciplinés dans la mesure où le temps quasi estival aidant, il était difficile pour certains habitants de prendre la mesure réelle du risque, et donc de résister à occuper ces loisirs forcés à des promenades. Depuis, la situation est revenue à plus de responsabilisation individuelle et de civisme.

Les hôpitaux de notre territoire reçoivent des malades d'autres régions plus touchées que la nôtre. Au niveau du Puy-de-Dôme, la préfecture fait état au 9 Avril de 73 patients hospitalisés, dont les malades transférés d'autres régions. 15 personnes sont pour le moment décédées en hôpital, 70 ont regagné leur domicile. Il semble que notre région soit encore peu touchée mais tous les professionnels de santé s'accordent à dire que ce n'est pas une raison pour relâcher notre vigilance, au contraire.

Quelle que soit l'évolution de la situation, sa progressivité contenue est un facteur de réussite pour sortir de la crise actuelle. Il est donc important de faire passer le message autour de nous, a fortiori avec cette impression d'être dans une région épargnée, ce qui pourrait être un facteur de relâchement.

Dans cette rubrique, nous avons des contacts réguliers avec le capitaine Dominique Massard qui commande la brigade de Billom.



Les patrouilles sont fréquentes. Quelques contraventions ont été dressées mais globalement les consignes sont assez bien respectées. En concertation et en accord avec le Capitaine Massard, nous voulons préciser ici que **les sorties quotidiennes sont autorisées dans la limite des règles fixées par les autorités nationales**. On peut aussi aller faire ses courses à vélo. Il suffit de bien mettre l'heure de départ sur son document papier pour éviter toute contestation. A noter que **l'attestation dérogatoire de déplacement peut désormais être remplie en ligne** sur le site du ministère de l'intérieur* puis téléchargeable. Elle contient un QR Code reprenant les informations notées sur le formulaire et peut être présentée avec un smartphone en lieu et place de l'attestation papier.

(*<https://media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19>)

Enfin, face à l'augmentation en France, depuis le début du confinement, des **violences conjugales** le ministère de l'Intérieur a ouvert un nouveau **dispositif d'aide aux victimes** en complément du **3919 (numéro d'appel gratuit et anonyme)**, Il s'agit du **114**. C'est un **numéro d'alerte par SMS**, lorsque l'on ne peut ni sortir de chez soi, ni faire de bruit pour se signaler.

En résumé, dans cette période exceptionnelle que nous subissons tous aujourd'hui, la solidarité, le bon sens et le civisme de chacun doivent prévaloir.